

## **Réunion du Comité Syndical du 08 mars 2018**

Convoqué le vingt-sept février deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le huit mars deux mille dix-huit à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-sixième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **86<sup>e</sup> Séance**

**Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Martine BELLEROSÉ  
Monsieur Roland BLANCHET  
Madame Jacqueline BOLIS  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Jean-Pierre BRENAS  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Dominique GUÉLON  
Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH

Monsieur Didier IMBERT  
Monsieur Michel LACROIX  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Madame Françoise NOUHEN  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Gilles PETEL  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur Dominique VAURIS  
Monsieur Jacques VIGNERON  
Monsieur Daniel VOGT  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Christian SIMONET

À

Monsieur Dominique ADENOT

## Étaient excusés / absents :

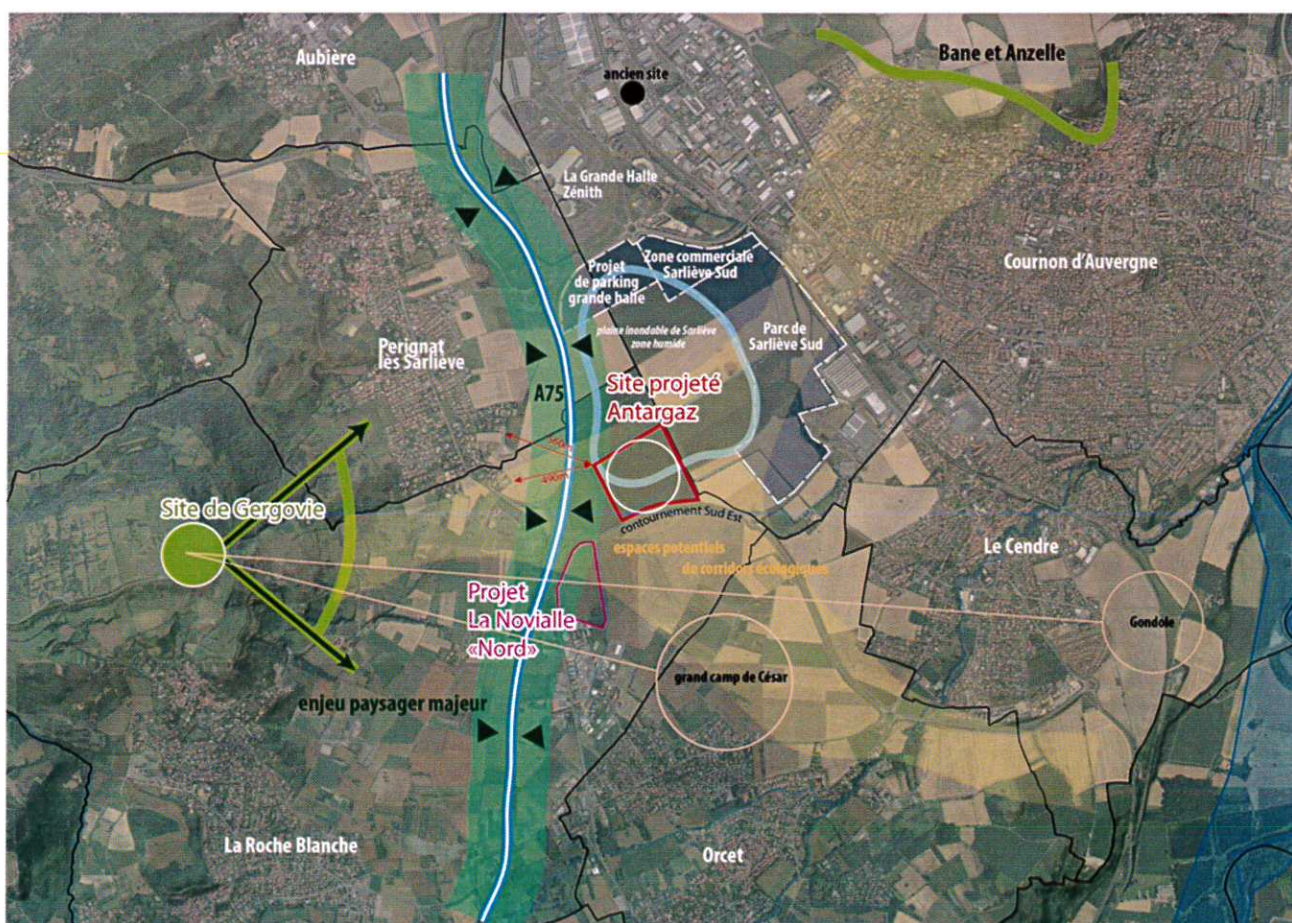
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Madame Martine FAUCHER

Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Bertrand PASCIO  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Monsieur Christian SIMONET  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

## Plaine de Sarliève Étude Paysage

Monsieur le Président explique qu'au regard de la multiplication des projets sur la plaine de Sarliève ou à sa périphérie immédiate (zones d'activités, déplacement d'Antargaz, développement de la grande halle...), il a été convenu en accord avec le Préfet, le 10 janvier dernier, de mener un schéma paysager sur ce secteur de grande sensibilité, soumis à une forte pression foncière. Une telle démarche serait de nature à étayer les préconisations du SCOT.



Même si le Conseil municipal de La Roche Blanche s'est prononcé depuis contre le déplacement d'Antargaz sur son territoire, l'enjeu d'une étude paysagère sur la plaine de Sarliève demeure, notamment au regard des démarches de valorisation du plateau de Gergovie et de classement du Site, pour lesquels Mond'arverne, le Conseil départemental et l'État œuvrent activement. En parallèle, d'autres démarches plus localisées sont en cours ou déjà réalisées (étude paysagère portée par APRR dans le cadre du projet d'élargissement de l'A75, étude de requalification de la zone d'activités Cournon/Le Cendre menée par Clermont Auvergne Métropole, OAP dans les PLU...), sans liens entre-elles.

Pourtant les enjeux principaux relèvent du Grand paysage. La plaine de Sarliève est à la fois un espace de faire valoir le long de l'A75 en entrée d'agglomération, un espace de découverte et d'interprétation du paysage depuis le sommet du plateau de Gergovie et un espace de dégagement permettant la bonne lecture paysagère et topographique du plateau.

Le ministère lance un nouvel appel à projet paysage début mars avec un dépôt de candidatures prévu fin juin 2018 et une sélection des lauréats en septembre 2018. Chaque lauréat se verra attribuer une enveloppe de 30.000,00 € pour le recrutement d'un prestataire ou éventuellement le financement d'une ingénierie interne. Si cet appel à projet constitue indéniablement une opportunité, son calendrier ne coïncide pas avec les délais d'aménagement de la zone d'activité de la Novialle nord, pour laquelle une demande de modification du SCoT a été sollicitée par Mond'Arverne. Il conviendra de statuer sur ce calendrier.

D'ici là, les services de la DREAL et de la DDT sont prêts à nous accompagner avec l'organisation d'une « journée atelier sur site » en avril. Les paysagistes et architectes conseil de la DDT et de la DREAL apporteront leur expertise, dans le cadre d'une démarche participative, avec l'ambition de produire une feuille de route et faire émerger des pistes d'actions.

À terme, cette démarche pourrait être étendue sur d'autres secteurs, ces journées d'expertise démultipliées sur le territoire départemental et enfin un réseau d'acteurs « paysage » constitué.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de statuer sur le lancement d'une étude paysage sur la plaine de Sarliève, dont le coût a été estimé à 25.000,00 € et prévu au BP 2018, de se prononcer sur le calendrier de réalisation, à savoir engager sans délai l'étude ou attendre l'appel à projet du Ministère.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'approuver l'étude paysagère sur la Plaine de Sarliève ;**
- **De procéder au lancement de l'étude paysagère telle que décrite par Monsieur le Président ;**
- **D'approuver le calendrier de réalisation de l'étude paysagère tel que présenté ;**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif de l'exercice 2018.**

**À Clermont-Ferrand, vendredi 16 mars 2018.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180308-578-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2018

Publication : 23/03/2018